

ROLLE Anne-Catherine Lyon, en charge du Département de la formation, a apporté les bons offices du Canton dans le dossier controversé des nouveaux horaires scolaires du secondaire.

La journée continue, bientôt une réalité

JOCELYNE LAURENT

jlaurent@lacote.ch

La rencontre était très attendue. Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, a participé mardi soir à une séance du Conseil d'Établissement scolaire de Rolle et environs. «Une première», comme l'a souligné son président Denys Jaquet. La conseillère d'État avait annoncé sa venue en réponse aux nombreuses interpellations de la part du comité de parents contre le nouvel horaire scolaire 2012-2013 (lire encadré).

«Nous sommes satisfaits de l'intervention d'Anne-Catherine Lyon, dont le message a été clair. Depuis que nous l'avons interpellée, fin mai, l'Association scolaire et parascolaire intercommunale de Rolle et environs (ASPAIRE) a annoncé qu'elle mettrait en place des solutions pour l'accueil de midi. Mais on reste attentif au travail qui sera effectué et on espère que l'horaire continu sera mis en place le plus rapidement possible, comme l'a laissé entendre Denys Jaquet», a relevé Marinella Page, du comité de parents contre le nouvel horaire scolaire.

En effet, le président du Conseil d'Établissement, également membre du comité de direction (Codir) de l'ASPAIRE a d'entrée de jeu annoncé la couleur: «Le Codir a pris récemment la décision de mettre en place l'horaire continu, dans les plus brefs délais, idéalement pour la rentrée scolaire 2013, en collaboration avec l'école, et, à cet effet, de mettre à disposition un restaurant scolaire.»

Mea-culpa du Codir

L'autre point fort de la soirée a été de mettre en lumière le rôle que le Conseil d'Établissement avait à jouer dans toutes les questions scolaires. Que ce soit Denys Jaquet, Anne-Catherine Lyon ou le comité des parents, tous ont souligné la nécessité que le Conseil d'Établissement – formé des autorités civiles, des associations, dont l'association des parents d'élèves, de représentants de parents par région et des professionnels du milieu scolaire – prenne sa place, fasse



Anne-Catherine Lyon a participé à une séance du Conseil d'Établissement scolaire de Rolle et environs. La conseillère d'État a joué son rôle de médiation dans le dossier polémique des nouveaux horaires scolaires. AUDREY PIGUET

entendre sa voix et devienne un interlocuteur indispensable dans toute décision scolaire. «C'est un des enseignements forts de cette soirée, le Conseil d'Établissement est le lieu idéal pour débattre et pour pouvoir trouver la meilleure solution à des problèmes complexes», a relevé Anne-Catherine Lyon. Toutefois, Denys Jaquet a souligné que cette instance avait un pouvoir limité, puisque uniquement consultatif. «C'est un lieu de soft law, il a un pouvoir d'influence», a rétorqué la conseillère d'État.

A ce propos, Denys Jaquet a

reconnu que le Codir de l'ASPAIRE avait commis l'erreur de ne pas solliciter le Conseil d'Établissement avant d'annoncer la décision de mise en vigueur des nouveaux horaires. «On aurait peut-être alors mesuré l'ampleur de l'impact de ces changements, si seulement on avait ouvert le débat au sein de cette plate-forme.»

Savoir ouvrir le débat

Pourtant, et paradoxalement, à l'issue de la séance, malgré une sollicitation de Denys Jaquet, aucun des membres du Conseil

d'Établissement ne s'est exprimé. «C'est un des éléments décevants: personne n'a adressé de question à Anne-Catherine Lyon», a commenté Marinella Page. La rencontre s'est déroulée sur le mode questions-réponses, avec deux uniques intervenants: Denys Jaquet questionnant Anne-Catherine Lyon, même si par ailleurs les questions émanaient des réflexions préalables du Conseil d'Établissement. Denys Jaquet a par ailleurs informé les présents que d'autres questions, traitant plus spécifiquement des transports scolaires, seraient traitées ultérieurement par le Codir.

Afin de garantir une meilleure communication et d'éviter la dispersion des forces des élus engagés dans d'innombrables associations intercommunales, le municipal rollois a fait part de «l'intention de fusionner les deux entités en charge de l'encadrement

LA LEVÉE DE BOUCLERS A EU DES EFFETS POSITIFS

La vive réaction d'une partie des parents est survenue à la suite de l'annonce d'un changement d'horaires scolaires du secondaire de l'établissement rollois, calqués sur l'offre des transports publics. Ils entreront en vigueur le 10 décembre. La pause de midi sera augmentée de vingt-cinq minutes et les cours se termineront à 16h30. Les parents avaient pointé du doigt l'encadrement jugé insuffisant durant la pause de midi, une journée d'école prolongée piétinant les activités extra-scolaires et une organisation contraire à l'école à journée continue, plébiscitée par le peuple vaudois en 2009. Une pétition, avec près de 500 signatures, avait été paraphée et transmise au Canton. Depuis, le Codir de l'ASPAIRE a annoncé la mise en place de mesures d'encadrement à midi: un restaurant scolaire dans des conteneurs, des cours facultatifs organisés par l'école, la mise en place de devoirs surveillés gratuits, et une offre d'activités socioculturelles dynamisée, notamment. «Les solutions trouvées à Rolle sont de grande qualité», a relevé Anne-Catherine Lyon. La conseillère d'État, bien que persuadée de la nécessité de s'appuyer sur les transports publics pour organiser les trajets des élèves, a tout de même fait remarquer que la situation avait rendu communes et écoles «pieds et poings liés aux horaires imposés par les transports publics.»

des enfants, afin de mettre en place les structures nécessaires», à savoir l'ASPAIRE et l'Association régionale pour l'accueil de jour des enfants de Rolle et environs (ARAERE).

«L'école à journée continue doit encore faire son chemin dans les consciences», a conclu Anne-Catherine Lyon, citant un sondage effectué auprès des parents à Lausanne. Les sondés se partageaient pour moitié en faveur de l'école à journée continue et pour moitié en faveur du retour de l'enfant à la maison pour le traditionnel repas de midi.



DENYS JAQUET MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION DE L'ASPAIRE



L'horaire continu devrait être mis en place dans les plus brefs délais.»